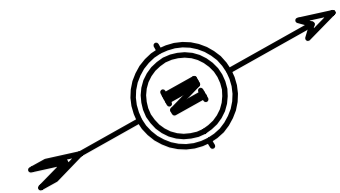
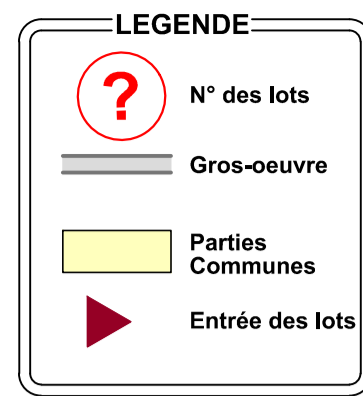


COPROPRIETE

PLAN DE REPERAGE DES LOTS



ECHELLE : 1/100

Préavis:
Ce plan et les éléments qu'il porte ont pour seule vocation de permettre le repérage des lots de copropriété. Ils ne sont destinés ni à établir des métrés ou projets d'aménagement ou de modification des locaux, ni à indiquer la position des réseaux privés ou collectifs, visibles ou non, ni à définir les servitudes qui pourraient y être attachées. Il est donc conseillé aux copropriétaires de demander avant toute intervention sur leurs locaux ou les accessoires de ces locaux, l'expertise d'un professionnel du bâtiment et de l'architecte conseil désigné par le Syndic ou le syndic des copropriétaires.

Le plan est établi sur la base des plans de l'état des lieux dressés après relevé par nos soins.

La figuration et la désignation des conduits, canalisations, éléments d'équipement des locaux, cloisons et murs intérieurs des lots sont indicatives, non contractuelles et non exhaustives. Tous ces éléments sont susceptibles de modification ou de destruction par le maître d'ouvrage ou les copropriétaires.

Date: 28 janvier 2021

Chartreuse

Bâtiment Principal

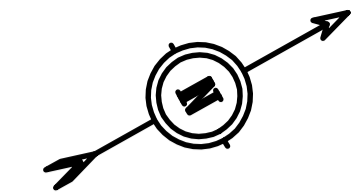
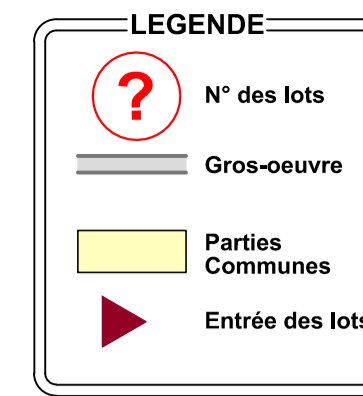
Rez-de-chaussée

FORMAT-IMPRESSION-PRESENTATION:
Le plan ci-contre est prévu pour être imprimé au format A3. Dans le cas contraire, l'échelle ne sera pas respectée.



COPROPRIETE

PLAN DE REPERAGE DES LOTS



ECHELLE : 1/100

Préavis:
Ce plan et les éléments qu'il porte ont pour seule vocation de permettre le repérage des lots de la copropriété. Ils ne sont destinés ni à établir des métrés ou projets d'aménagement ou de modification des locaux, ni à indiquer la position des réseaux privés ou collectifs, visibles ou non, ni à définir les servitudes qui pourraient y être attachées. Il est donc conseillé aux copropriétaires de demander avant toute intervention sur leurs locaux ou sur les accessoires de ces locaux, l'expertise d'un professionnel du bâtiment et de l'architecte conseil désigné par le Syndic ou le syndic des copropriétaires.

Le plan est établi sur la base des plans de l'état des lieux dressés après relevé par nos soins.

La figuration et la désignation des conduits, canalisations, éléments d'équipement des locaux, cloisons et murs intérieurs des lots sont indicatives, non contractuelles et non exhaustives. Tous ces éléments sont susceptibles de modification ou de destruction par le maître d'ouvrage ou les copropriétaires.

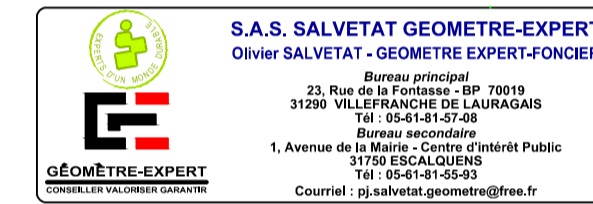
Date: 28 janvier 2021

Chartreuse

Bâtiment Principal

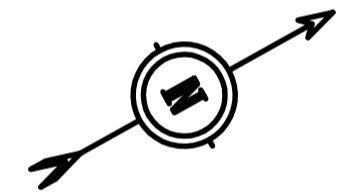
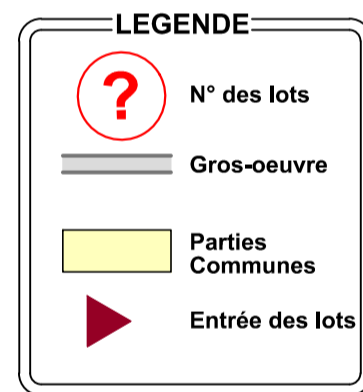
Premier étage

FORMAT-IMPRESSION-PRESENTATION:
Le plan ci-contre est prévu pour être imprimé au format A3. Dans le cas contraire, l'échelle ne sera pas respectée.



COPROPRIETE

PLAN DE REPERAGE DES LOTS



ECHELLE : 1/100

Préavis:
Ce plan et les éléments qu'il porte ont pour seule vocation de permettre le repérage des lots de la copropriété. Ils ne sont destinés ni à établir des métrés ou projets d'aménagement ou de modification des locaux, ni à indiquer la position des réseaux privés ou collectifs, visibles ou non, ni à définir les servitudes qui pourraient y être attachées. Il est donc conseillé aux copropriétaires de demander avant toute intervention sur leurs locaux ou les accessoires de ces locaux, l'expertise d'un professionnel du bâtiment et de l'architecte conseil désigné par le Syndic ou le syndic des copropriétaires.

Le plan est établi sur la base des plans de l'état des lieux dressés après relevé par nos soins.

La figuration et la désignation des conduits, canalisations, éléments d'équipement des locaux, cloisons et murs intérieurs des lots sont indicatives, non contractuelles et non exhaustives. Tous ces éléments sont susceptibles de modification ou de destruction par le maître d'ouvrage ou les copropriétaires.

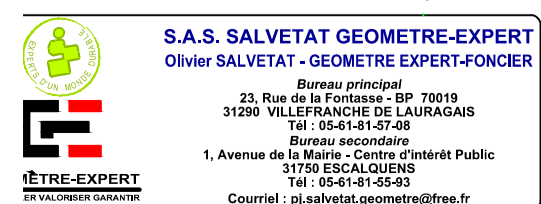
Date: 28 janvier 2021

Chartreuse

Bâtiment Principal

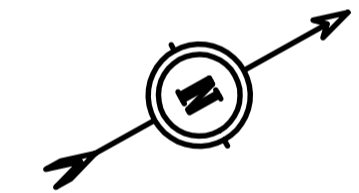
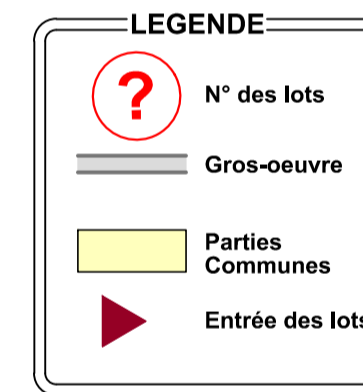
Deuxième étage

FORMAT-IMPRESSION-PRESENTATION:
Le plan ci-contre est prévu pour être imprimé au format A3. Dans le cas contraire, l'échelle ne sera pas respectée.



COPROPRIETE

PLAN DE REPERAGE DES LOTS



ECHELLE : 1/100

Préavis:
Ce plan et les éléments qu'il porte ont pour seule vocation de permettre le repérage des lots de la copropriété. Ils ne sont destinés ni à établir des métrés ou projets d'aménagement ou de modification des locaux, ni à indiquer la position des réseaux privés ou collectifs, visibles ou non, ni à définir les servitudes qui pourraient y être attachées. Il est donc conseillé aux copropriétaires de demander avant toute intervention sur leurs locaux ou sur les accessoires de ces locaux, l'expertise d'un professionnel du bâtiment et de l'architecte conseil désigné par le Syndic ou le syndic des copropriétaires.

Le plan est établi sur la base des plans de l'état des lieux dressés après relevé par nos soins.

La figuration et la désignation des conduits, canalisations, éléments d'équipement des locaux, cloisons et murs intérieurs des lots sont indicatives, non contractuelles et non exhaustives. Tous ces éléments sont susceptibles de modification ou de destruction par le maître d'ouvrage ou les copropriétaires.

Date: 28 janvier 2021

Chartreuse

Bâtiment Principal

Combles

FORMAT-IMPRESSION-PRESENTATION:
Le plan ci-contre est prévu pour être imprimé au format A3. Dans le cas contraire, l'échelle ne sera pas respectée.

